

Actuellement
en kiosque

DOSSIER POUR LA SCIENCE

LES 10 ANS D'OPPORTUNITY

Le rover a détecté
de l'eau sous
plusieurs formes
et en divers endroits



DOSSIER POUR LA SCIENCE - ASTRONOMIE - TECHNOLOGIE SPATIALE - EXOBIOLOGIE

Mars

Embarquement immédiat

NOUVELLE
FORMULE

LA VIE SUR MARS

La planète
a été propice
à l'apparition de la vie

LES MÉTÉORITES

Que nous apprennent
les morceaux de Mars
tombés sur Terre ?



N° 84 Juillet-Septembre 2014

pouirlascience.fr

Belgique : 12,90 € - Canada : 11,50 € - Danemark : 11,50 € - Espagne : 11,50 € - France : 11,50 € - Allemagne : 11,50 € - Grèce : 11,50 € - Hongrie : 11,50 € - Italie : 11,50 € - Japon : 11,50 € - Pays-Bas : 11,50 € - Royaume-Uni : 11,50 € - Suisse : 11,50 € - Turquie : 11,50 € - États-Unis : 11,50 €

n° 84 - 120 pages - prix de vente : 6,95 €

www.pouirlascience.fr

Le site de référence de l'actualité scientifique internationale



Disponible sur



ÉCLAIRAGE

Le crédit d'impôt recherche, un bouc émissaire ?

Les difficultés de la recherche publique ravivent les attaques contre cette aide fiscale en faveur de la recherche privée. En ligne de mire : le coût pour l'État de ce crédit d'impôt ainsi que ses bienfaits réels sur l'économie et l'emploi scientifique.

Maurice MASHAAL

De nouveau, un malaise agite le monde de la recherche scientifique publique en France, et la grogne promet d'être plus visible encore après la trêve de l'été. Espoirs déçus après le changement de gouvernement, crédits et recrutements en baisse, multiplication des emplois précaires, insistance abusive sur la recherche « au service de la société », effets en partie négatifs des réformes de l'organisation de la recherche et de l'autonomie des universités, etc. : les raisons sont diverses et complexes.

L'une des cibles de l'argumentation des contestataires face aux financements, jugés insuffisants, de la recherche publique est le crédit d'impôt [en faveur de la] recherche, ou CIR, octroyé aux entreprises. Ce dispositif fiscal destiné à stimuler la recherche dans le secteur privé n'est qu'un élément parmi d'autres dans la vaste question du « système français de recherche et d'innovation », mais il a la particularité de représenter aujourd'hui un coût important pour l'État, et donc de focaliser des revendications.

Ainsi, s'inquiétant de la crise de l'emploi scientifique en France, le Conseil scientifique du CNRS soulignait dans un texte publié en mars dernier que le CIR avait, entre 2006 et 2011, « augmenté considérablement [de 980 à 5 100 millions d'euros], sans aucun effet d'entraînement observable sur la recherche privée ». Autre exemple : une motion de la section 25 du Conseil national des universités, adoptée

le 3 février 2014, affirmait : « Moins de 2 % du crédit d'impôt recherche suffirait à boucler le budget des universités. C'est donc par choix politique que l'argent de la recherche est donné au privé ».

Le CIR est-il un dispositif fiscal trop coûteux pour l'État ? Quelle est son efficacité ? Faut-il le réformer ? Faut-il réduire son coût et utiliser les sommes ainsi économisées pour donner de l'oxygène à la recherche publique ? Telles sont quelques-unes des questions suscitées par le CIR. Les réponses, on s'en doute, ne sont pas unanimes...

L'EFFET DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE n'est « probablement pas à la hauteur de son coût pour l'État », selon un rapport de l'OCDE publié en juin 2014.

Expliquons d'abord en quoi consiste le CIR. Ce dispositif créé en 1983 est, pour l'essentiel, une réduction de l'impôt sur les sociétés accordée à une entreprise sur la base de ses dépenses de recherche et développement (R&D). Les modalités précises ont changé plusieurs fois au fil des ans, la dernière réforme importante datant de 2008.

Actuellement, le taux du CIR est de 30 % des dépenses de R&D de l'entreprise si celles-ci sont inférieures à 100 millions d'euros, et de 5 % au-delà. À cette disposition principale s'ajoutent des mesures plus spécifiques (remboursements immédiats pour les jeunes entreprises innovantes, barèmes doublés pour les recherches confiées à des opérateurs publics et pour le recrutement

de jeunes docteurs, etc.) et, depuis 2013, un « crédit d'impôt innovation ».

Le nombre d'entreprises sollicitant un CIR a fortement crû ces dernières années : en 2011, il était d'environ 20 000 (dont près de 15 000 bénéficiaires), le double de ce qu'il était avant la réforme de 2008. Mais c'est surtout le montant total représenté par le CIR qui a explosé : 5,17 milliards d'euros en 2011 (voir le graphique). Et selon un rapport de la Cour des comptes de juillet 2013, il devrait être compris entre 5,5 et 6,2 milliards en 2014, et pourrait vite atteindre les 7 milliards d'euros par an.

Pour comparaison, en 2011, le budget du CNRS était de 3,2 milliards d'euros, et la dépense publique de R&D, où le CIR n'est pas comptabilisé [car c'est une non-recette fiscale], était de 16,3 milliards d'euros. Le CIR a financé près de 20 % de la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE), qui était de 23,4 milliards d'euros.

« Cinq ou six milliards d'euros de CIR, c'est énorme ; cette aide fiscale en faveur de la recherche privée est la plus généreuse au monde », commente Rémi Barré, spécialiste des politiques d'innovation à l'IFRIS (Institut francilien recherche innovation société, un groupement d'intérêt scientifique). Il est donc légitime de s'interroger sur l'impact de cette aide fiscale sur la R&D en France. La question est complexe, car de nombreux autres paramètres économiques interviennent (niveau général de l'imposition des entreprises, aides directes accordées à tel ou tel secteur de la recherche privée,